



Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires
des Conseils Régionaux
des Chambres Interdépartementales
des Chambres Départementales
siégeant en Comité Mixte

Paris, le jeudi 1er février 2024

Nos Réf. : [Circulaire n°04-24](#)

Objet : Allocations Vacances 2024

Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires,

Vous avez activé votre compte, vous avez accès aux dossiers de votre département, :

Avant de valider les comptes demandeurs :

Vous devez regarder si le numéro CRPCEN est bien renseigné, ainsi que l'ancienneté du salarié.

Vous allez recevoir beaucoup de dossiers avec un numéro CRPCEN faux : comme le n° 075001. qui correspond à celui de l'office 075-Paris et 01 : première étude créée à PARIS au journal officiel. ou un numéro non renseigné. Le salarié a bénéficié d'une œuvre 2023, vous pouvez retrouver son numéro CRPCEN dans son dossier. Si non vous devez rapprocher du salarié. Concernant l'ancienneté, le salarié doit être rentré dans le notariat avant du 01.01.2021, et être au chômage depuis moins d'un an.

Lors de la réception des dossiers :

Vous devez vérifier la présence dans le notariat et ainsi que la présence de tous les documents en annexe, avant de donner un avis.

Pour les Instances ayant un Comité mixte :

Vous avez la possibilité de créer un compte pour chaque membre du Comité mixte. Nous sommes dans l'élaboration d'un processus de confidentialité et d'activation de compte et de désactivation de compte. Ce processus vous parviendra dans les prochains jours,

Pour toutes difficultés, n'hésitez pas nous contacter,

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires, à l'assurance de nos sincères salutations.

Madame Sabine PETIT
Responsable du CSN-Comité Mixte